



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

demande d'autorisation de vol(s) non régulier(s)

Cette demande d'approbation est à remplir pour les vols de fret, les vols de transport de passagers par les aéronefs d'une capacité de plus de 20 sièges, et les vols programmés hors horaires ATS, au départ ou à destination des aéroports de Saint-Pierre-Pointe-Blanche LFVP et de Miquelon LFVM. Elle doit être adressée au plus tard 24 heures avant la réalisation du vol.

ministère
de l'Équipement
des Transports, de
l'Aménagement
du Territoire
du Tourisme
et de la Mer



direction
générale
de l'Aviation
civile

service
de l'Aviation
civile
de Saint-Pierre
et Miquelon

exploitant

nom	tel/fax	n° de licence de transporteur
adresse		

aéronef

type	immatriculation	sièges/cargo

vol(s)

date	A/D Dep	A/D Arr	Dep UTC	Arr UTC

affréteur (facultatif)

nom	tel/fax
adresse	

date de la demande :

signature :

nom du correspondant :

avis du SAC/SPM

Cadre réservé à l'administration

Informations diverses →

Aérodrome
de Saint-Pierre Pointe-
Blanche
B.P. 4265
97500 Saint-Pierre et
Miquelon
téléphone :
0508 41 18 00
télécopie :
0508 41 18 18
mél : sacspm
@aviation-civile.gouv.fr

adresser cette demande au service de l'aviation civile de saint-pierre et miquelon
aux horaires de bureau : fax 011 508 41 18
hors horaires de bureau : fax 011 508 41 18 20



**direction
générale
de l'Aviation
civile**

assistance en escale

L'assistance en escale est fournie par la société locale Air Saint-Pierre. Un service minimum (commissariat) est exigé lors de tout vol commercial quelle que soit la capacité de l'aéronef. Contact doit être pris au préalable à tout vol auprès de cette société :

Air Saint-Pierre

18 bis, rue Albert Briand - BP4225 - 97500 Saint-Pierre et Miquelon

tel : 011.508.41.00.00 / fax : 011.508.41.00.02

mail : reservation@airsaintpierre.com

avitaillement

L'avitaillement est assuré par la société Louis Hardy. Elle fournit du JET A1 et de l'AVGAS 100LL. Afin d'éviter tout délai de livraison, une demande préalable est recommandée. Le carburant est payable en espèce ou carte de crédit. Une majoration est appliquée pour les livraisons hors horaires de bureau.

Louis Hardy

5, rue Sauveur Ledret - BP4250 - 97500 Saint-Pierre et Miquelon

tel : 011.508.41.03.01 / fax : 011.508.41.30.17

douanes et immigration

Les services des douanes et de la police sont avisés par la tour de contrôle des heures d'arrivée des vols internationaux. Il appartient à l'exploitant d'informer ces services des heures programmées de départ de Saint-Pierre.

Douanes : 011.508.55.47.30

Police aux Frontières : 011.508.55.15.55

taxe et redevance

Il n'y a pas de taxe d'aéroport à Saint-Pierre. Une redevance pour services terminaux de la circulation aérienne est exigible pour chaque décollage. Les factures émises mensuellement sont accompagnées d'un relevé des vols identifiés précisément, permettant toute vérification.

informations aéronautiques

Les informations aéronautiques sont consultables à partir du site du Service de l'Aviation Civile de Saint-Pierre et Miquelon :

<http://www.cheznoo.net/sacspm/>

horaires et demandes d'extension

Les services ATS sont fournis tous les jours aux heures suivantes :

été 1000-2100 UTC / hiver 1100-2200 UTC, avec extension aux vols commerciaux réguliers, EVASAN et Sauvetage Canadien. Une autorisation préalable est requise avec un préavis de 12 heures pour les demandes d'ouverture hors horaires.

Les demandes sont à formuler au Service de l'Aviation Civile pendant les horaires de bureau ou à la tour de contrôle en dehors de ces horaires.

Standard Service 011.508.41.18.00

Tour de contrôle 011.508.41.18.22

informations diverses

Toutes les informations relatives à l'hébergement, le transport et les activités touristiques sont communiquées par l'office du tourisme « Service Loisir Accueil » :

tel : 011 508 41 02 00

fax : 011 508 41 33 55